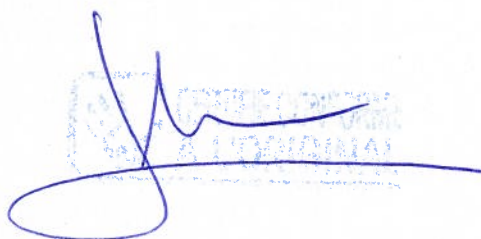


# Comptes annuels

Période du 01/06/2022 au 31/12/2023

Certifiés conformes à l'original



**LE GRAND CAILLOLET**

3 AV MAL LYAUTEY PARC TALABOT  
13007 MARSEILLE 07

APE : 7010Z -

Siret : 91436113400010

**forvis  
mazars**

**MAZARS**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
61 Rue Henri Regnault

92075 PARIS LA DEFENSE

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**Attestation d'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société LE GRAND CAILLOLET relatifs à l'exercice du 01/06/2022 au 31/12/2023.

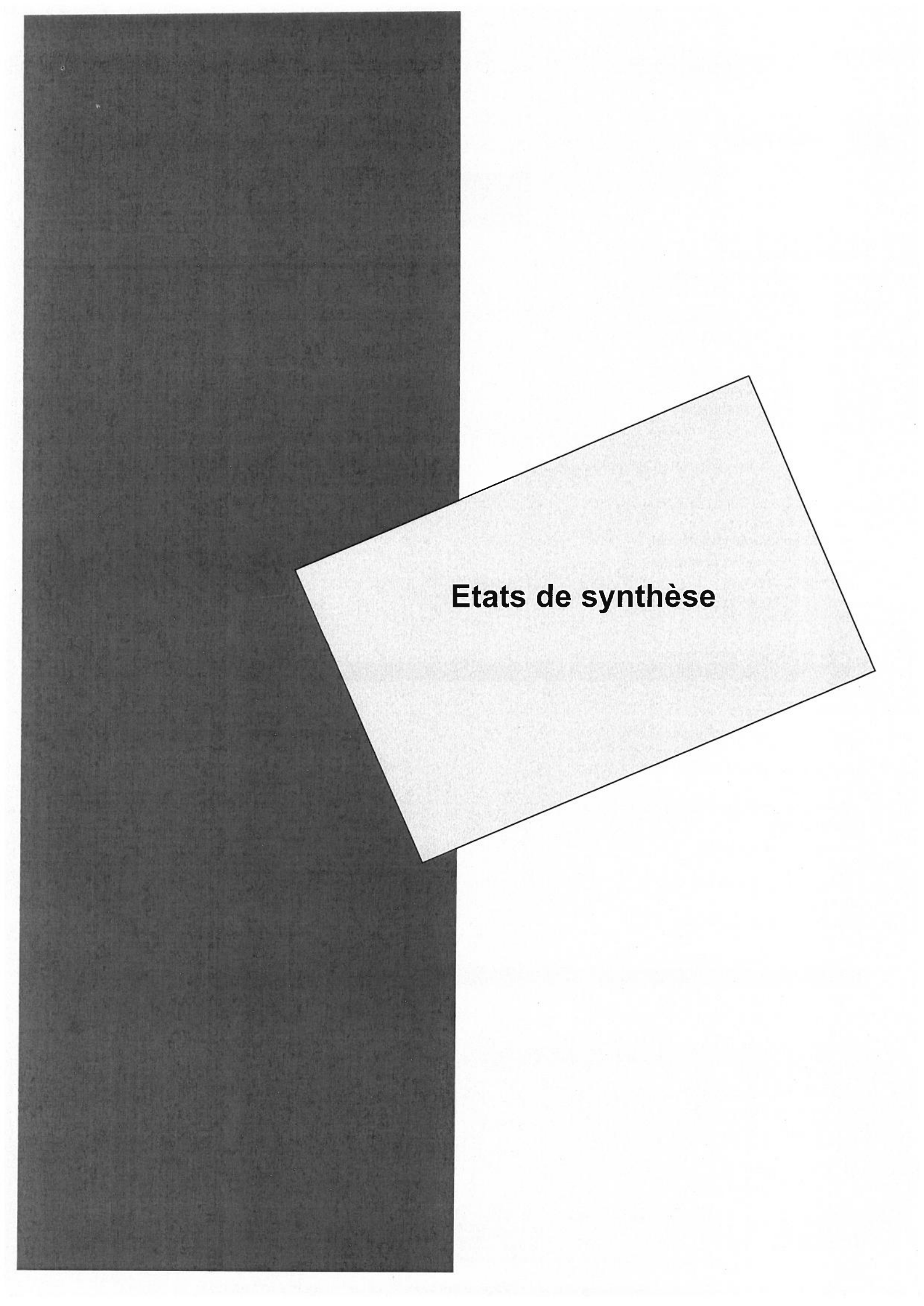
Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	36 894 453,16
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>295 620,80</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS LA DEFENSE  
Le 17/05/2023



**Etats de synthèse**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	36 045 986		36 045 986
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			
<b>Créances (3)</b>			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	848 391		848 391
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	76		76
Charges constatées d'avance (3)			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>848 467</b>		<b>848 467</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 894 453</b>		<b>36 894 453</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

## Bilan Passif

	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	36 045 986
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>295 621</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 341 607</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	545 490
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 357
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>552 846</b>
Ecart de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 894 453</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	552 846
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	
<b>Dont à l'exportation</b>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	7 852
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	7 852
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	-7 852
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
<b>Produits financiers</b>	
De participation (3)	155 283
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 786
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	164 070
<b>Charges financières</b>	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	164 070
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	156 217

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	-139 404
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>164 070</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>-131 551</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>295 621</b>
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LE GRAND CAILLOLET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 36 894 453 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 295 621 euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 01/06/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		36 045 986		36 045 986
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>		<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations			36 045 986	36 045 986
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>36 045 986</b>	<b>36 045 986</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 848 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>848 391</b>	<b>848 391</b>	
Autres	848 391	848 391	
<b>Total</b>	<b>848 391</b>	<b>848 391</b>	

## Produits à recevoir

	Montant
ASSOCIES - INTERETS COURUS	8 786
<b>Total</b>	<b>8 786</b>

**Capitaux propres**

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 36 045 986,00 euros décomposé en 36 045 986 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	36 045 986	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	36 045 986	1,00

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 552 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	545 490	545 490		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 357	7 357		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>552 846</b>	<b>552 846</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	545 490			

**GROUPE DOR**  
**7 avenue de Saint Menet**  
**13011 MARSEILLE**

**RAPPORT DE REGULARISATION  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



commissaire  
aux comptes



20, allées Turcat Mery  
13008 Marseille



04.91.00.32.57



Alticaconseil.com

**RAPPORT DE REGULARISATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE DOR,

**Opinion**

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE DOR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juin 2022 (date de création de la société) à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 30 juin 2025

Le Commissaire aux comptes  
**SAS ALTICA CONSEIL**  
représentée par Julien FERAUD  
Directeur Général

Signé par Julien FERAUD  
Le 30/06/2025

ID: tx\_DYm3d4141PAr

Signed with  
**Universign**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	36 045 986		36 045 986
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			
<b>Créances (3)</b>			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	848 391		848 391
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	76		76
Charges constatées d'avance (3)			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>848 467</b>		<b>848 467</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 894 453</b>		<b>36 894 453</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

## Bilan Passif

	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	36 045 986
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>295 621</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 341 607</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	545 490
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 357
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>552 846</b>
Ecart de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 894 453</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	552 846
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	
<b>Dont à l'exportation</b>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	7 852
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>7 852</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-7 852</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
<b>Produits financiers</b>	
De participation (3)	155 283
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 786
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>164 070</b>
<b>Charges financières</b>	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>164 070</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>156 217</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	-139 404
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>164 070</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>-131 551</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>295 621</b>
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LE GRAND CAILLOLET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 36 894 453 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 295 621 euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 01/06/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		36 045 986		36 045 986
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>		<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>36 045 986</b>		<b>36 045 986</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations			36 045 986	36 045 986
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>36 045 986</b>	<b>36 045 986</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 848 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>848 391</b>	<b>848 391</b>	
Autres	848 391	848 391	
<b>Total</b>	<b>848 391</b>	<b>848 391</b>	

## Produits à recevoir

	Montant
ASSOCIES - INTERETS COURUS	8 786
<b>Total</b>	<b>8 786</b>

**Capitaux propres**

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 36 045 986,00 euros décomposé en 36 045 986 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	36 045 986	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	36 045 986	1,00

## Notes sur le bilan

**Dettes**

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 552 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	545 490	545 490		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 357	7 357		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>552 846</b>	<b>552 846</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	545 490			

## **GROUPE DOR**

Société par actions simplifiée au capital de 36 045 986 euros  
Siège social : 7 avenue de Saint-Menet, 13011 MARSEILLE  
914 361 134 RCS MARSEILLE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,  
A 17 heures 30,

Les associés de la Société GROUPE DOR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe DOR, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALTICA CONSEIL, représentée par Monsieur Julien FERAUD, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent les 36 045 986 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2025, notre Société a procédé à la nomination d'un Commissaire aux Comptes, pour un mandat de 6 exercices, à compter de la clôture de l'exercice 2025.

Aux termes des mêmes décisions, une mission complémentaire a été confiée au Commissaire aux comptes nommé, afin de régulariser l'audit légal de la Société depuis sa création, soit pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, ainsi que les décisions précédentes prises en Assemblées générales depuis la création de la Société.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation unanime à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les formes et les délais prescrits par ces dispositions,
- [...]

- Ré-approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus au Président et confirmation de l'affectation du résultat dudit exercice,
- [...]
- [...]
- [...]
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, statuant à l'unanimité, renonce à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente assemblée et de communication des documents relatifs à ladite assemblée, prévus par la Loi, les règlements et les statuts de la société, dans les formes et délais prescrits par ces dispositions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, réapprouve lesdits comptes, tels qu'ils ont été présentés lors des précédentes Assemblées, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale :

- (i) rappelle que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevait à la somme de 295 620,80 euros ;
- (ii) et, confirme que, conformément aux décisions adoptées par les associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2024, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été affecté de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 295 620,80 euros

A la réserve légale : 14 781,04 euros

Et le solde, soit la somme de : 280 839,76 euros

Affecté au compte « autres réserves ».

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### TROISIEME RESOLUTION

[...]

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### QUATRIEME RÉSOLUTION

[...]

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### CINQUIEME RÉSOLUTION

[...]

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

**Extrait certifié conforme à l'original par le Président,  
Monsieur Philippe DOR**

Signé par :  
  
274E2D9C280F42B...